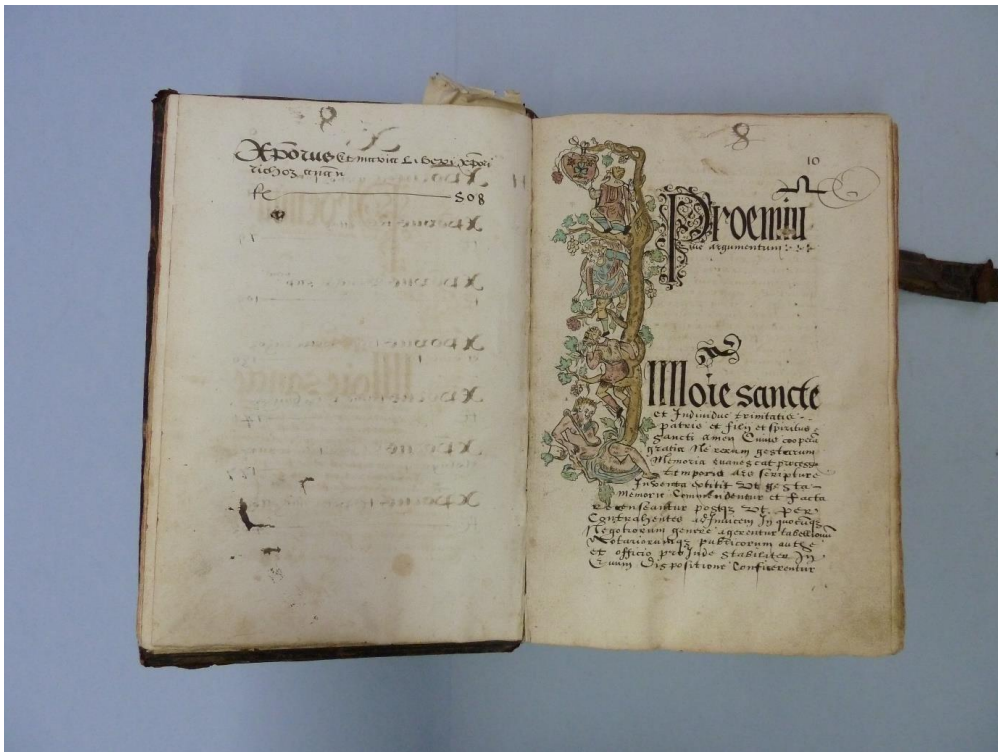


## Les archives anciennes de Bagnes

Dans un article des *Annales valaisannes* de 1949, l'ancien chapelain de Bagnes Constant Rust (1874-1968) écrivait que les documents importants des archives de la commune de Bagnes étaient autrefois conservés dans le chœur de l'église, dans une armoire-placard avec une porte en fer, dont peu de gens soupçonnaient l'existence. Bien qu'il soit difficile de préciser le contexte et l'époque durant laquelle les anciens documents communaux se trouvaient dans l'église paroissiale du Châble, cette pratique n'a rien d'étonnant. Il était de coutume, dans certaines localités, de conserver les archives dans de grands coffres en bois, à l'intérieur des églises, où siégeait parfois le Conseil.



Livre de reconnaissances en faveur de l'Abbaye de Saint-Maurice pour les fiefs des villages du Perrey et du Cotterg, 1591-1593 (Cote : AC Bagnes, L 27). Photo : Roberta Cozzi

### Classer, inventorier et conserver

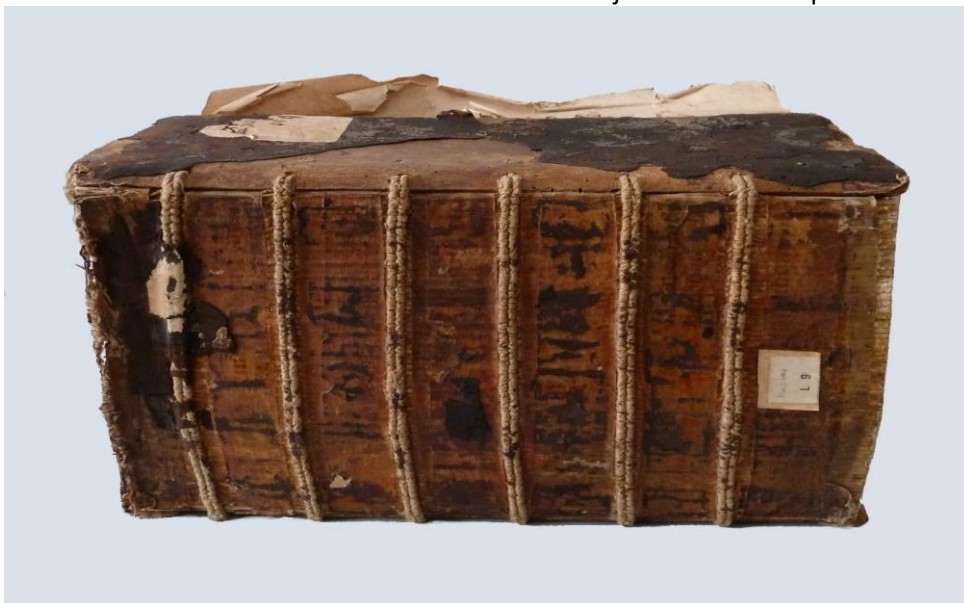
Au XIX<sup>e</sup> siècle, le Grand Conseil valaisan signale que la majorité des administrations communales négligent la tenue de leurs archives. Les documents sont bien souvent conservés sans ordre et dans des locaux inadéquats. Il recommande au Conseil d'Etat de surveiller attentivement les différentes autorités. Bagnes ne fait pas exception. En 1869, le Conseil municipal bagnard nomme deux de ses membres « archiviste communal » afin de procéder à l'inventaire des papiers importants : l'avocat-notaire Sigéric Troillet (1838-1909), président du Conseil, et le notaire Joseph Gard, secrétaire communal.



Livre des maxes de la commune de Bagnes pour le village du Châble, 1800-1810. (Cote : AC Bagnes, L71). Photo : Roberta Cozzi

Le 16 février 1875, une circulaire du Département de l'Intérieur du gouvernement du Valais enjoint aux communes de « veiller rigoureusement à l'exécution des lois et à la conservation des archives ». Elle les invite à prendre les mesures nécessaires en vue de la conservation et du bon ordre des archives : rédaction d'un inventaire, classement uniforme, division des archives par époque, dépôt dans un lieu à l'abri du feu, etc. Par cette circulaire, le Conseil d'Etat prend officiellement position et affirme qu'il a le devoir de veiller à ce que les documents publics, notamment ceux qui sont d'un intérêt général pour l'histoire du canton du Valais, soient convenablement classés, conservés et disponibles pour être consultés. Afin d'accomplir cette mission, le Conseil d'Etat charge le chanoine de Sion Pierre-Antoine Grenat (1824-1905) de l'inspection des communes de la partie francophone du canton.

Le constat tombe, les archives de Bagnes sont en désordre, sans inventaire et conservées dans un local insuffisant. Au début de l'année 1884, la commune reçoit une deuxième circulaire lui ordonnant de transmettre l'inventaire de ses archives avant le 1<sup>er</sup> juillet 1887 sous peine d'amende de 20 à 50 francs.



Livre (grosse) des extentes des Seigneurs Patriotes des VII Dizains pour les reconnaissances de leurs fiefs à Bagnes et Vollèges, 1591 (Cote : AC Bagnes, L 9). Photo : Roberta Cozzi

A la suite de cette procédure, un inventaire manuscrit est rédigé en 1886 par le notaire Maurice Carron (1846-1913), nommé archiviste de la commune de Bagnes. On lui doit la réorganisation des archives laissées jusqu'alors à l'abandon. Il classe les documents avec un système de lettres (A, B, etc.) correspondant aux différentes séries, suivi de chiffres (1-x) pour les documents. L'original papier de cet inventaire est conservé dans un cahier aux Archives de l'Etat du Valais et une copie manuscrite, datée de 1896, est quant à elle conservée aux Archives cantonales vaudoises, sous la cote Ai 34.

N°	Date des documents		Résumé analytique de l'acte
	Ann.	Jour	
Archives de Bagnes			
1	1850		Un papier de l'Abbé Pierre de Saint-Étienne. Il fut convenu que les archives de la paroisse seraient confiées par le seigneur comte de Sion au seigneur Abbé de Saint-Étienne par un acte de 1700. Bagnes est un village de l'abbaye de Saint-Étienne.
2	1858	29 Décembre	Actes de la commune de Bagnes. Bagnes est un village de l'abbaye de Saint-Étienne. Les archives de la commune de Bagnes sont conservées dans un coffre en fer. Les archives de la paroisse de Bagnes sont conservées dans un coffre en bois.
3	1878		Actes de la commune de Bagnes. Les archives de la commune de Bagnes sont conservées dans un coffre en fer. Les archives de la paroisse de Bagnes sont conservées dans un coffre en bois.
4	1877	29 Décembre	Actes de la commune de Bagnes. Les archives de la commune de Bagnes sont conservées dans un coffre en fer. Les archives de la paroisse de Bagnes sont conservées dans un coffre en bois.
5	1879	8 Décembre	Actes de la commune de Bagnes. Les archives de la commune de Bagnes sont conservées dans un coffre en fer. Les archives de la paroisse de Bagnes sont conservées dans un coffre en bois.
6	De 1860 à 1896		Actes de la commune de Bagnes. Les archives de la commune de Bagnes sont conservées dans un coffre en fer. Les archives de la paroisse de Bagnes sont conservées dans un coffre en bois.
7	1875		Actes de la commune de Bagnes. Les archives de la commune de Bagnes sont conservées dans un coffre en fer. Les archives de la paroisse de Bagnes sont conservées dans un coffre en bois.
8	De 1824 à 1896		Actes de la commune de Bagnes. Les archives de la commune de Bagnes sont conservées dans un coffre en fer. Les archives de la paroisse de Bagnes sont conservées dans un coffre en bois.

Inventaire des Archives de Bagnes conservées aux Archives de l'Etat du Valais, cahier en format A3, 1886-1887 et 1916.

En 1913, le notaire Cyrille Gard (1891-1950) est nommé archiviste communal. Il occupera cette fonction durant plus d'une trentaine d'années. L'archiviste Gard est sans doute à l'origine de la rédaction d'un inventaire complémentaire, en 1916, tapé à la machine et partiellement manuscrit, où figure une liste des documents de la commune et de la paroisse de Bagnes. Les documents sont classés avec le même système de lettres et de chiffres que dans l'inventaire de 1886.

## Recopier et publier

Entre 1968 et 1971, les archives anciennes de Bagnes sont temporairement déposées aux Archives cantonales du Valais. Des centaines de documents papier, registres, minutes notariales, protocoles de cour, affaires judiciaires, et notamment des parchemins du XIV<sup>e</sup> siècle, sont minutieusement étudiés par les archivistes du canton afin d'en dresser un nouvel inventaire dactylographié de plus de 600 pages.

Au début des années 2000, cet inventaire papier est retranscrit en format numérique, facilitant ainsi son usage. L'exportation des multiples rubriques a récemment permis sa mise en ligne dans la base de données Scopequery des Archives de l'Etat du Valais : [scopequery.vs.ch](http://scopequery.vs.ch). L'outil permet d'effectuer différents types de recherches, notamment des recherches plein texte ou dans le plan d'archivage. Les documents peuvent être consultés à la commune de Val de Bagnes, au Châble, sur rendez-vous.



Photo : Valérie Moulin